

Symposium International de sculpture

Les Monumentales Mirecurtiennes

88500 Mirecourt – Vosges (F) Du samedi 21 au dimanche 29 Juillet 2018

REGLEMENT

1. Participants

Dix artistes seront sélectionnés pour participer au 7ème symposium de sculpture monumentale à Mirecourt.

5 sculpteurs sur bois et 5 sculpteurs sur pierre.

L'inscription est gratuite, chaque sculpteur devra fournir **par courrier postal et/ou par e-mail avant le 15 Avril 2018** :

- une biographie
- une photographie d'identité du sculpteur
- la fiche d'inscription ci jointe dument remplie,
- un croquis du projet (dessin 4 faces) format A4 ou maquette (ne vous sera pas retournée)
- des explications du projet

2. Thème :

Pour cette année 2018 le thème est " Les saisons".

3. Les horaires de travail sont de 9h à 12h et de 14h à 18h00 chaque jour sur le site prévu à cet effet. Et de 18h00 à 19h30 uniquement avec du matériel électrique; au delà de cet horaire, aucune machine thermique ne sera autorisée.

Pour des raisons techniques les sculptures devront être terminées pour le vendredi 27 Juillet au soir ; avec possibilité de travailler à l'outil le samedi matin.

4. Accueil :

Les sculpteurs sélectionnés seront accueillis à MIRECOURT le Samedi 21 juillet au Cours Stanislas à 10 h et s'engagent à être présent jusqu'à 18h le dimanche 29 juillet (fin du symposium).

5. Assurance :

Chaque sculpteur devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et tout document nous assurant de sa protection sociale.

6. Droit des œuvres :

Les artistes gardent les droits sur leurs œuvres. Le droit d'enregistrer, de filmer ou de photographier à des fins commerciales pendant et après le Symposium demeure réservé au seul organisateur.

Les œuvres à travers les droits moraux restent propriété intellectuelle du sculpteur (paternité de l'œuvre, aucune déformation ou mutilation de l'œuvre possibles). Les sponsors et les villages accueillant les œuvres n'ont aucun droit d'utilisation des sculptures à but commercial

sans l'accord préalable de l'artiste. Toutes les œuvres réalisées seront mises à disposition de la communauté de communes Mirecourt-Dompaire qui en sera le garant. L'installation étant en partie à charge de cette dernière (réalisation des socles et pose des œuvres), elle en décidera le lieu de pose, en accord avec l'association Sculpture et cie (organisateur du symposium).

Aucune transformation, soit, de forme ou de couleur, de produit d'entretien ne pourra être réalisée sans l'accord écrit du sculpteur.

7. Les emplacements :

Les sculptures devront être stables. Les sculpteurs veillent à la sécurité de leur entourage.

8. Indemnités :

L'association réglera la somme de 1 000,00 Euros par sculpteur à condition que la sculpture soit terminée, présentable et conforme au projet fourni lors de l'inscription (l'organisation représentée par le bureau de l'association Sculpture et cie en sera seul juge)

Mode de versement : chèque ou virement bancaire.

9. Les frais de voyage:

De 100 à 400 km = 100,00 Euros

De 401 à 1200 km = 200,00 Euros

+ de 1200 km = 400,00 Euros

Les artistes seront tenus de donner les justificatifs des frais de voyage.

Les frais de voyage des éventuels accompagnateurs ne seront pas pris en charge.

10. Logement:

Le sculpteur sera logé « chez l'habitant », il y sera accueilli du samedi 21 juillet midi (possibilité d'arriver le vendredi 20 Juillet après-midi) au lundi 30 Juillet au matin.

Les frais d'hébergement des éventuels accompagnateurs ne seront pas pris en charge.

Les frais personnels tels que téléphone ou autre sont à la charge du participant.

11. Repas :

L'ensemble des repas seront pris sur le site de la manifestation. Les frais de repas des éventuels accompagnateurs ne seront pas pris en charge. Pour les personnes souhaitant se restaurer, se renseigner auprès de l'association sculpture et cie pour les tarifs et les réservations.

12. Exposition :

Une exposition artistique sera éventuellement organisée, les sculpteurs invités pourront y participer, l'organisation conservera 10% sur le prix des œuvres vendues. Pour plus de renseignements, contactez l'association sculpture et cie.

13. L'outillage :

Il devra être apporté par l'artiste sélectionné. Durant la nuit les outils seront mis en sécurité dans un atelier. Vous trouverez sur place un compresseur avec un raccord express (photo ci-contre)

Vous pourrez également trouver des magasins d'outillage à Mirecourt.



14. Les matériaux :

- bois :

Tronc de chêne de 4 mètres de haut sur environ 0.60m à 0,90 de diamètre est fourni gratuitement par l'organisation. L'organisation fournira du SP95, l'huile de mélange et l'huile de chaîne.

La sculpture terminée devra être de : minimum 4m ou maximum 5m (debout)

Chaque sculpteur doit prévoir des protections, adaptées au travail du bois.

- pierre : Grés des Vosges d'environ 2m x 0.50 x 0.50

Un compresseur de chantier sera à la disposition des 5 sculpteurs, les sculpteurs sur pierre seront obligatoirement munis de masque et de protection adaptée. L'association mettra aussi à disposition un raccord express au pied de la sculpture, le sculpteur devra se charger de la connectique de son matériel à ce raccord.

L'association de la couleur ou d'autres matériaux est autorisée mais ceux-ci ne seront pas fournis par l'organisation. Il appartient à chaque artiste d'apporter les matériaux nécessaires pour la réalisation de sa sculpture.

15. Vernissage : Trois prix seront décernés le samedi 28 juillet pendant le vernissage du symposium,

Le prix des artistes, le prix des enfants et le prix du public, ces 3 prix sont honorifiques.

La Communauté de
Communes Mirecourt
Dompaire
Président, Yves Sejourné,

Association Sculpture et
Cie.Org
Président, Laurent LANIER